

Revenu de solidarité active

Tableau de bord 2020

En 2020, la crise sanitaire de la COVID-19 a entraîné une augmentation du nombre de bénéficiaires et de la dépense de RSA, ainsi qu'une diminution des contrôles effectués par le groupement départemental anti-fraude et la CAF.

8459 foyers bénéficiaires du RSA*	<ul style="list-style-type: none"> ils étaient 7398 en décembre 2019, soit une hausse de 14,34 %
Dépense RSA 2020: 49 733 429 €	<ul style="list-style-type: none"> en hausse de 17,16 % par rapport à 2019 (42 448 950 €)
Montant RSA payé en décembre 2020 : 4 299 972 €	<ul style="list-style-type: none"> en hausse de 24,85 % par rapport à décembre 2019 (3 444 135 €)
516 dossiers examinés en Commission locale d'insertion (CLI)	<ul style="list-style-type: none"> en hausse de 19,44 % par rapport à 2019
1 334 dossiers examinés en Commission départementale d'insertion (CDI)	<ul style="list-style-type: none"> en baisse de 14,54 % par rapport à 2019
1 422 bénéficiaires convoqués par le GDAAF	<ul style="list-style-type: none"> en baisse de 44,16 % par rapport à 2019
69 dossiers examinés par la commission des fraudes	<ul style="list-style-type: none"> en baisse de 56,60 % par rapport à 2019 355 774 € d'indus frauduleux notifiés (en 2019, 1 069 189 € soit une baisse de 66,72 %)

* Données au 31/12/2020

L'année 2020 a été marquée par le début de la crise sanitaire de la COVID-19, dont les périodes de confinement, notamment celle de mars-avril, ont eu de nombreux impacts sur les chiffres du RSA et les contrôles effectués par le groupement départemental anti-fraude et la CAF.

I. Conséquences sociales et financières

1) Augmentation du nombre de bénéficiaires

Le confinement généralisé des mois de mars et avril 2020 a donné lieu à la fermeture administrative de nombreuses entreprises, avec pour conséquence la fin ou le non-renouvellement de contrats à durée déterminée et des missions d'intérim, ainsi que l'arrêt d'activités indépendantes non salariées. Les salariés et indépendants concernés ont eu recours au RSA, provoquant une hausse du nombre de bénéficiaires.

2) Augmentation de la dépense de RSA

La hausse de nombre de bénéficiaires entraîne de fait l'augmentation de la dépense, mais cette augmentation résulte également en grande partie de dispositions nationales et départementales prises en faveur des bénéficiaires du RSA :

➤ Mesures nationales :

- Continuité du droit : Maintien du versement de l'allocation RSA, même si les bénéficiaires ne déclarent pas leurs ressources trimestrielles, jusqu'en septembre 2020,
- Neutralisation des ressources des travailleurs indépendants en cas d'arrêt de leur activité pendant le confinement,
- Report en fin d'année 2020 de la mutation des dossiers des BRSA ayant déménagé dans un autre département (l'allocation RSA des bénéficiaires ne résidant plus dans l'Ain continue à être payée par le département de l'Ain).

➤ Mesure départementale :

- Neutralisation des revenus issus des activités salariées saisonnières de mars à septembre 2020 (maraichage, cueillette, vendanges ...)

II. Conséquences sur les activités de contrôle

1) Suspension des contrôles de démarches d'insertion

Les convocations des bénéficiaires du RSA ont été annulées pendant le confinement de mars-avril, les entretiens ont repris en juin 2020.

2) Suspension des contrôles CAF

La CAF a cessé les contrôles sur place depuis mars 2020, ils n'ont toujours pas repris à ce jour. Les commissions des fraudes n'ont pas eu lieu de mars à juillet 2020.

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA

Evolution du nombre de foyers bénéficiaires du RSA

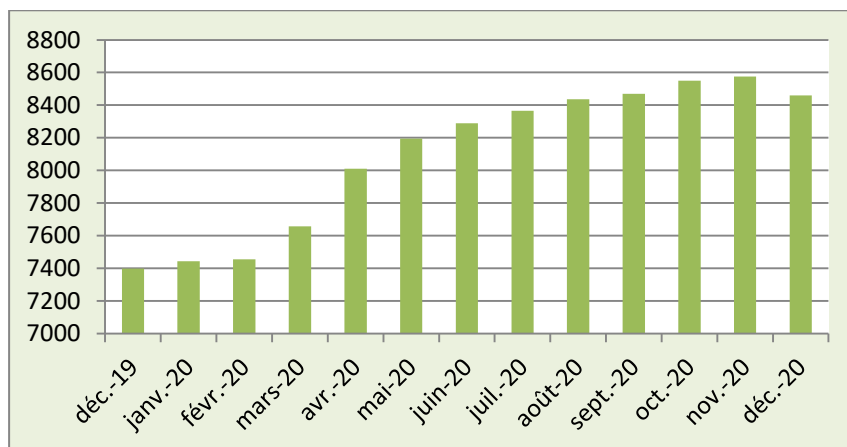
(Données ELISA CAF-MSA mensuelles quasi-consolidées)

En décembre 2020 :
8 459 foyers ont un droit RSA
ouvert

Evolution sur un an :

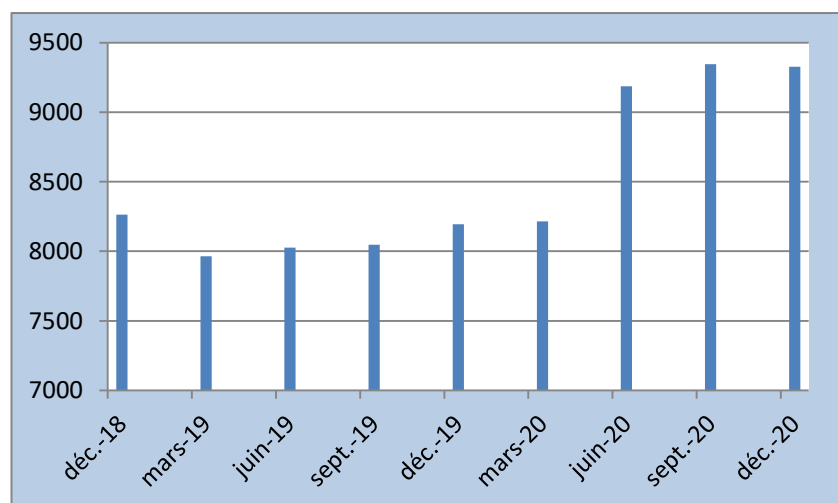
+ 14,34 %

16 518 personnes concernées
(dont 7 019 enfants à charge)



Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

(Données consolidées ELISA CAF-MSA)



En décembre 2020 :
9 327 bénéficiaires ont
l'obligation d'effectuer des
démarches d'insertion

Evolution sur un an :

+ 13,80 %

Seuls les bénéficiaires sans
revenu ou avec un revenu
d'activité < 500 € sont soumis
aux droits et devoirs



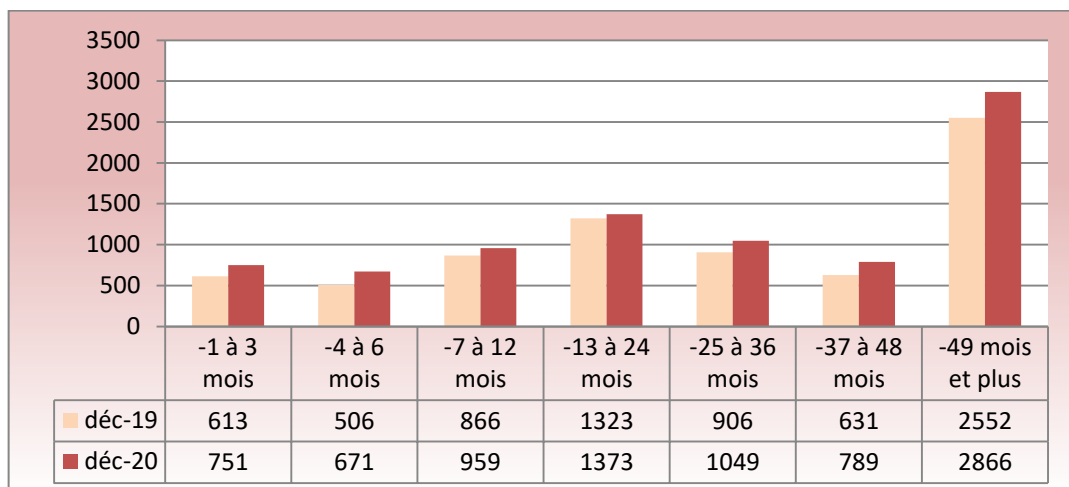
Profil des bénéficiaires RSA

Répartition des BRSA selon leur ancienneté dans le dispositif

(Données ELISA CAF-MSA consolidées au 31/12/2020)

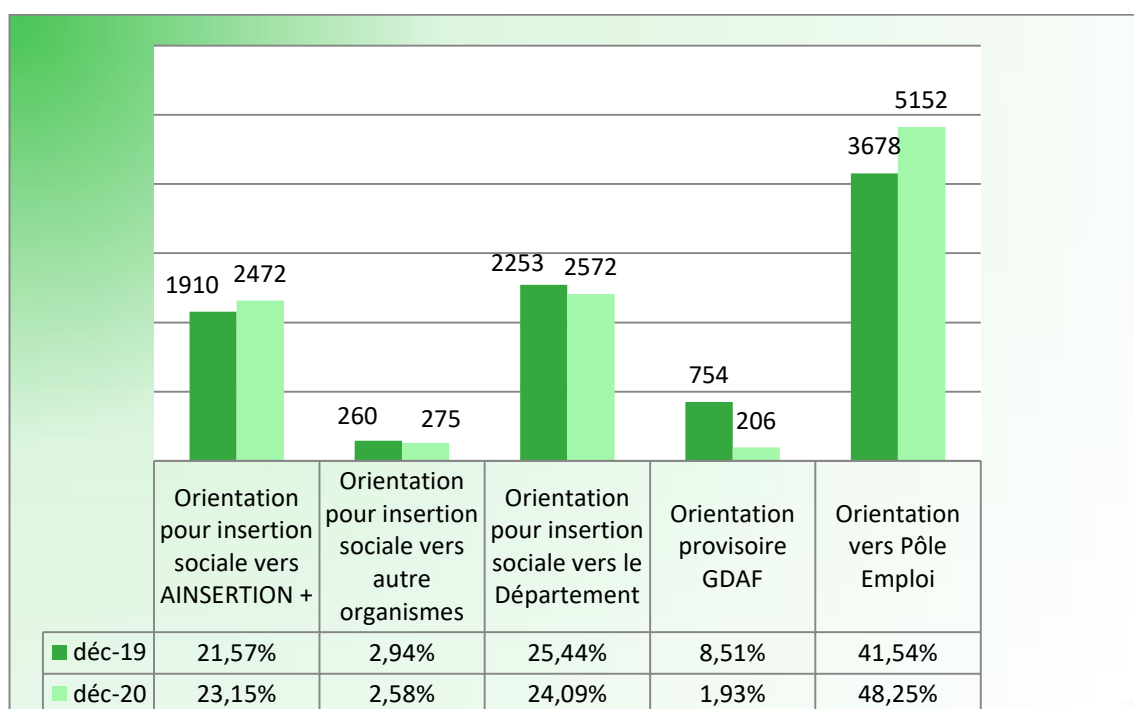
En décembre 2020, 577 bénéficiaires ont un droit ouvert avant 2009 (RMI). Ils étaient 646 en décembre 2019

La répartition des BRSA selon leur ancienneté dans le dispositif évolue peu chaque année, 33,89 % des bénéficiaires perçoivent le RSA depuis plus de 49 mois



Répartition des foyers BRSA selon leur orientation

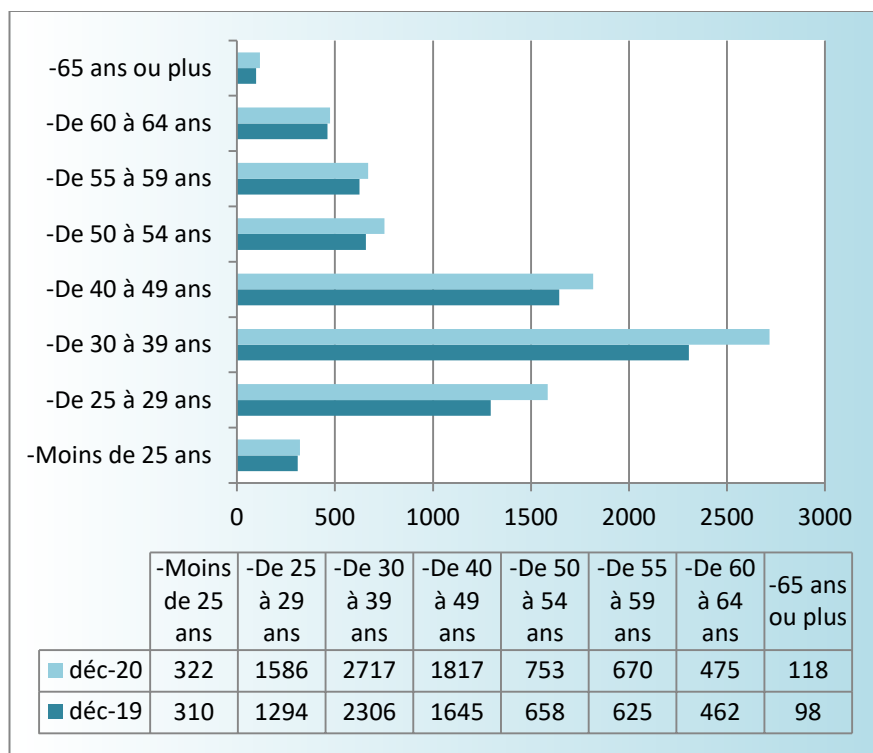
(Données IODAS/ CD01 au 31/12/2020)



En 2020, 48,25 % des bénéficiaires sont orientés vers Pôle emploi pour une insertion professionnelle. Après une légère diminution en 2016 (39,17) et 2017 (38,71), la hausse des orientations vers Pôle emploi se poursuit.

Répartition des BRSA selon leur âge

(Données définitives ELISA/CAF-MSA au 31/12/2020)



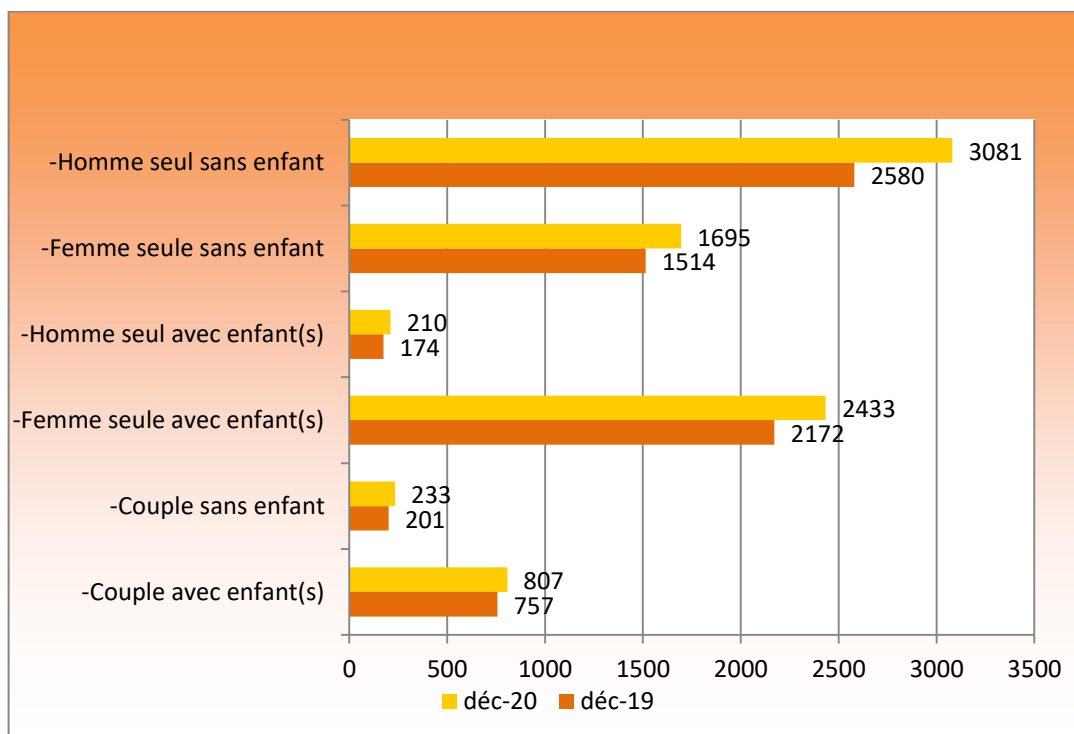
En décembre 2020, 32,12 % des bénéficiaires du RSA ont entre 30 et 39 ans

La part des bénéficiaires de 65 ans et plus est en hausse de 20,40 %, en raison de l'allongement de l'âge de départ à la retraite

Répartition des BRSA selon leur composition familiale

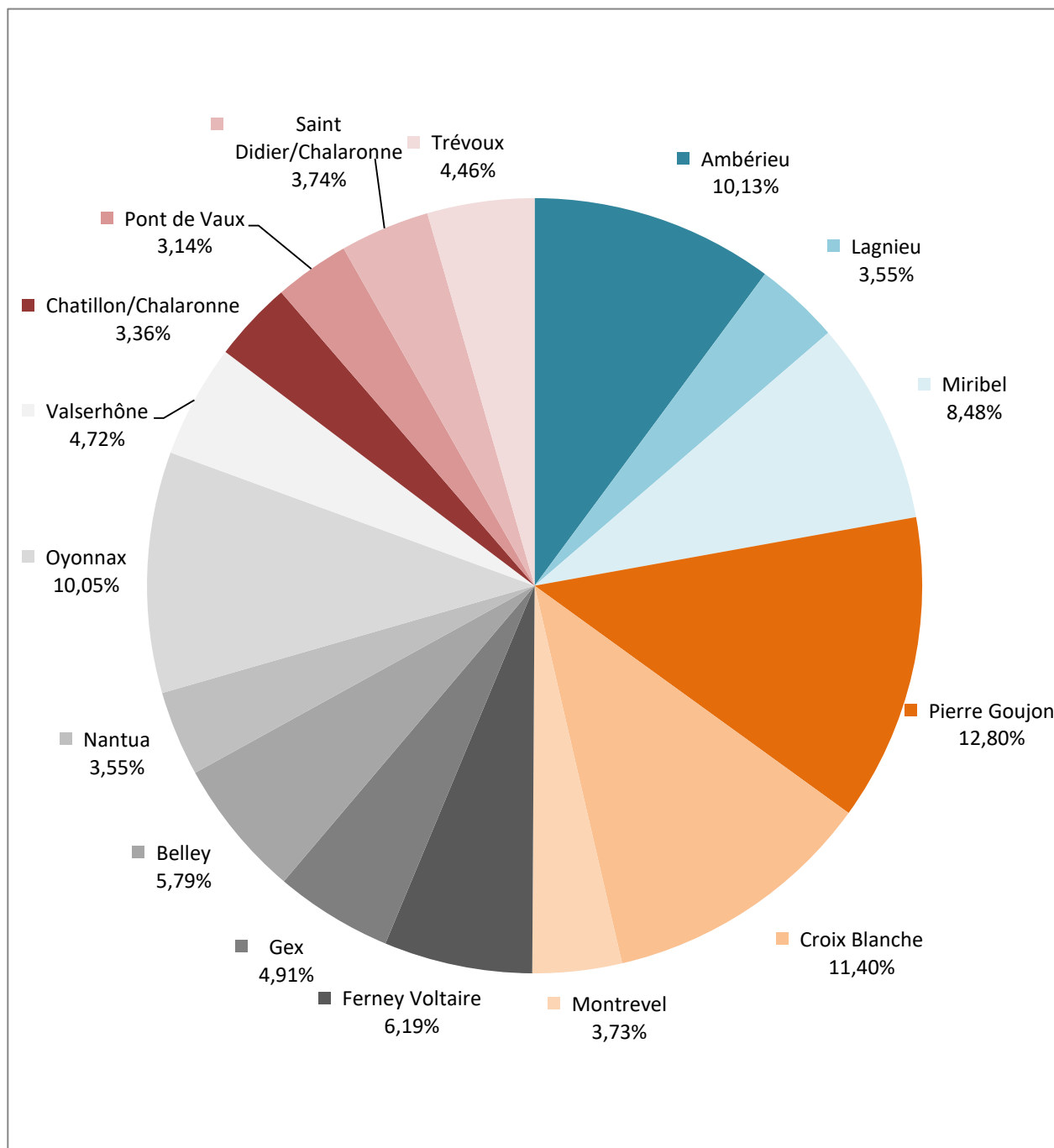
(Données ELISA CAF-MSA consolidées au 31/12/2020)

Les bénéficiaires du RSA dans l'Ain sont majoritairement des hommes seuls sans enfant et des femmes seules avec enfants



Répartition des BRSA par Centre départemental de solidarité (CDS)

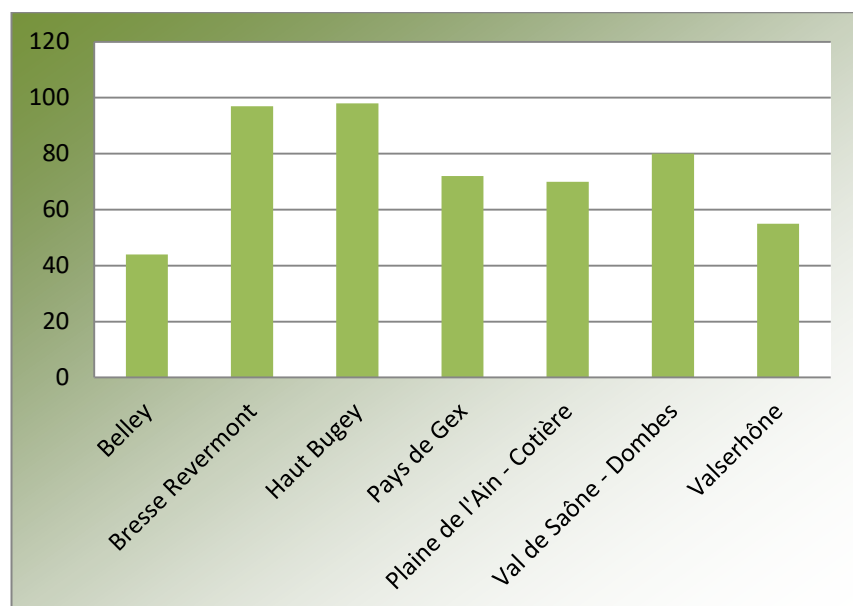
(Données IODAS/CD01 au 31/12/2020)



Les contrôles

Dossiers examinés en CLI par Centres départementaux de solidarité (CDS)

(Données IODAS CD01)



516 dossiers examinés pour non-respect des engagements au titre des droits et devoirs. A noter une augmentation par rapport à 2019 (+19,44 %)

Contrôles volet « devoirs » (réalisés par le Groupement Départemental Anti-Fraude) au 31 décembre 2020

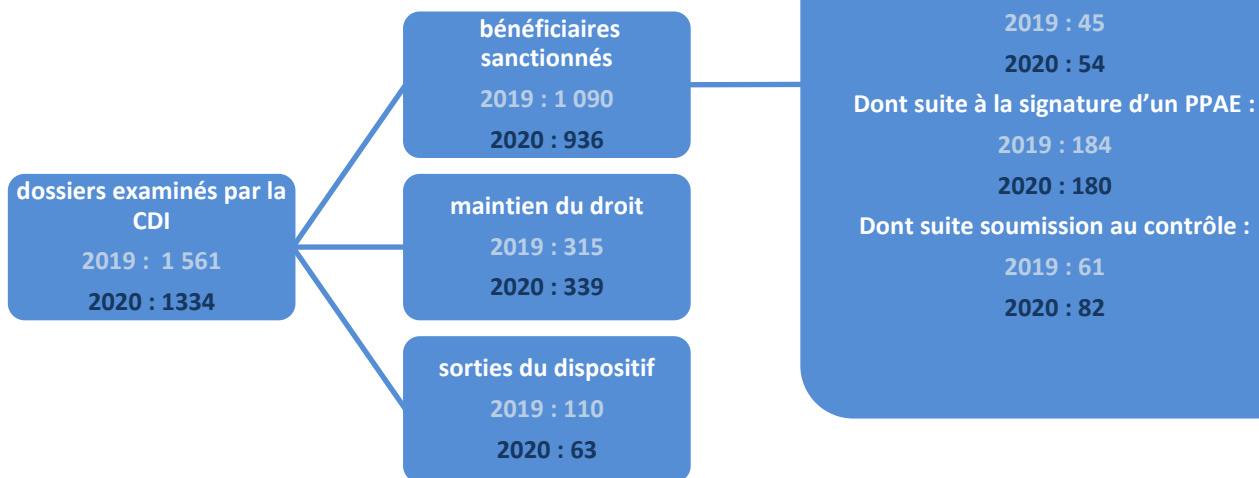
4 chargées de gestion reçoivent, en entretiens individuels, les allocataires ayant une orientation professionnelle et non-inscrits à Pôle emploi, et ceux qui étaient absents à la réunion collective d'information lors de leur entrée dans le dispositif

	Décembre 2019	Décembre 2020
Nombre de bénéficiaires convoqués	2 547	1422
<i>Dont Bénéficiaires convoqués suite absence à l'information collective</i>	<i>1 991</i>	<i>1050</i>
<i>Dont bénéficiaires convoqués suite radiation de la liste de demandeurs d'emploi ou absence de démarche de recherche d'emploi</i>	<i>556</i>	<i>372</i>
Taux de présence au 1er rendez-vous	42,68 %	47,89 %
Orientation vers accompagnement Pôle emploi	58,79 %	70,78 %
Orientation vers accompagnement social	23,83 %	18,06 %
Orientation vers accompagnement BGE perspectives (travailleurs indépendants)	5,52 %	4,11 %

Bilan des commissions départementales d'insertion (CDI)

Les sorties du dispositif correspondent à des dossiers mutés dans un autre département, ou des allocataires ayant repris une activité professionnelle.

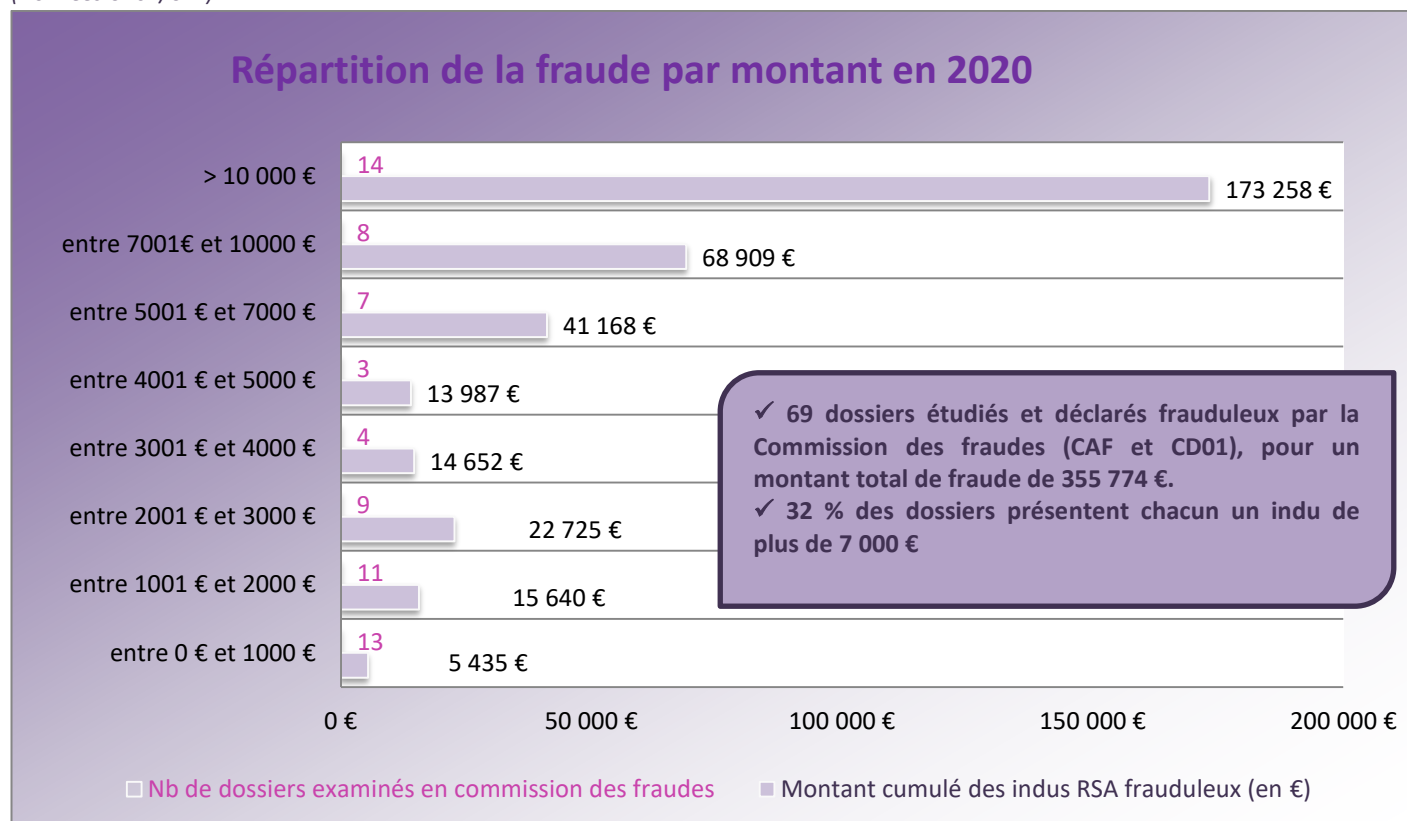
En 2020, le nombre de sanctions diminue de 14,12 %.



La fraude

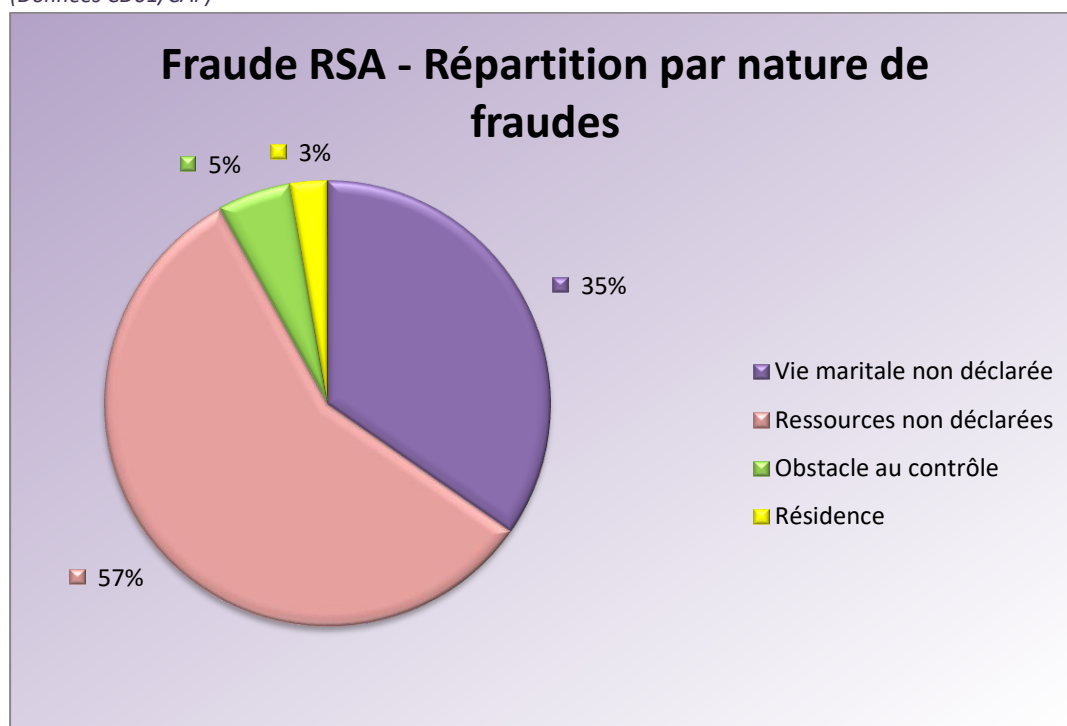
Dossiers étudiés en commission des fraudes en 2020

(Données CD01/CAF)



Répartition par nature de fraude

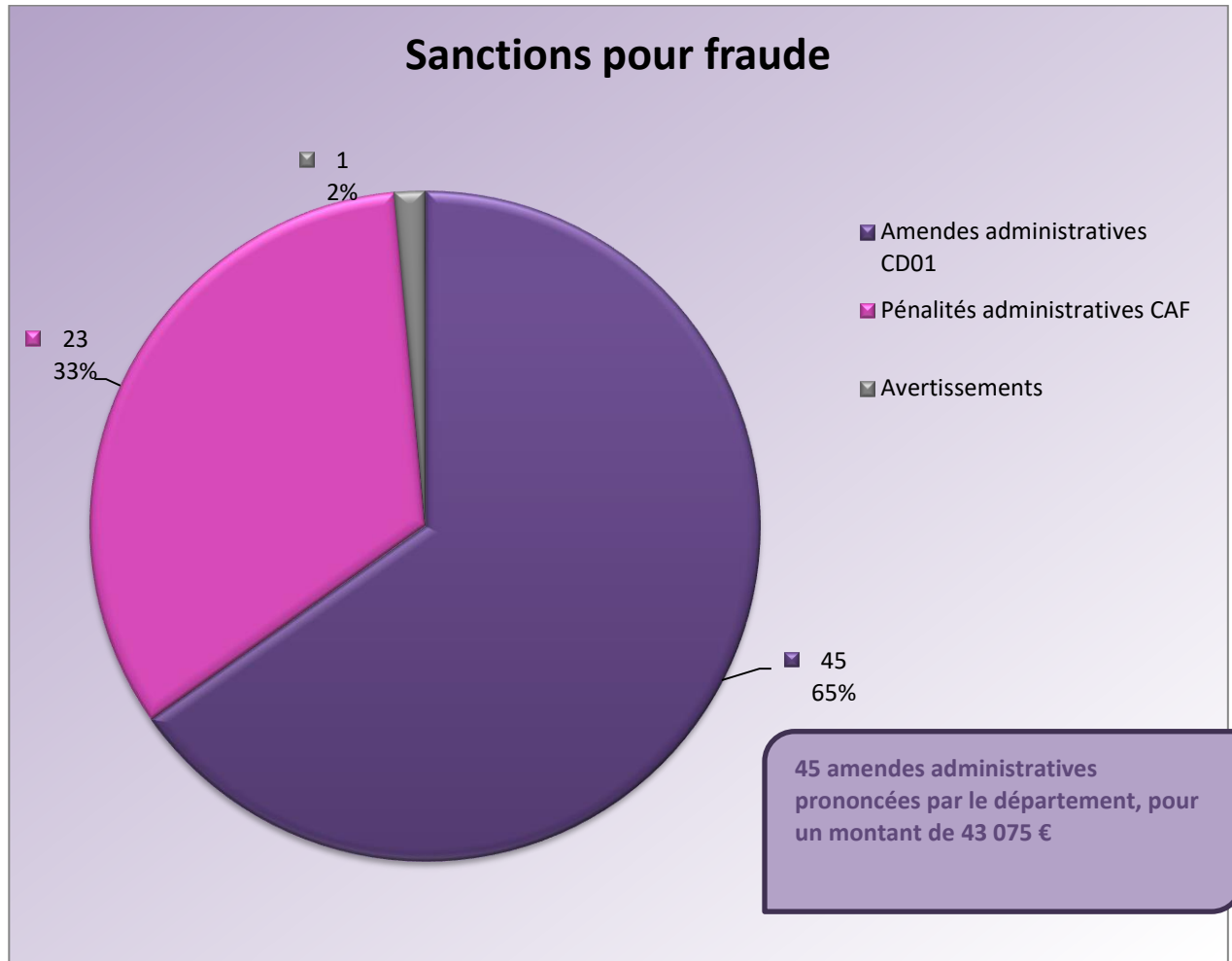
(Données CD01/CAF)



Les ressources et vies maritales non déclarées sont les principales fraudes décelées chaque année. Depuis 2016-2017, le nombre de vies maritales non déclarées est en augmentation constante (21,26 en 2016 et 34,59 % en 2019, 35 % en 2020), alors que le nombre de fraudes pour ressources non déclarées est en baisse (60,38 % en 2017, 45,28% en 2019). On observe cependant une nouvelle hausse en 2020, en raison des contrôles restreints cause COVID.

Sanctions prononcées

(Données CD01/CAF)



La majorité des sanctions pour fraudes sont des amendes administratives départementales, proposées en commission des fraudes et validées par la CDI. Des dépôts de plaintes sont décidés pour les fraudes occasionnant un indu de 15000 € et plus.

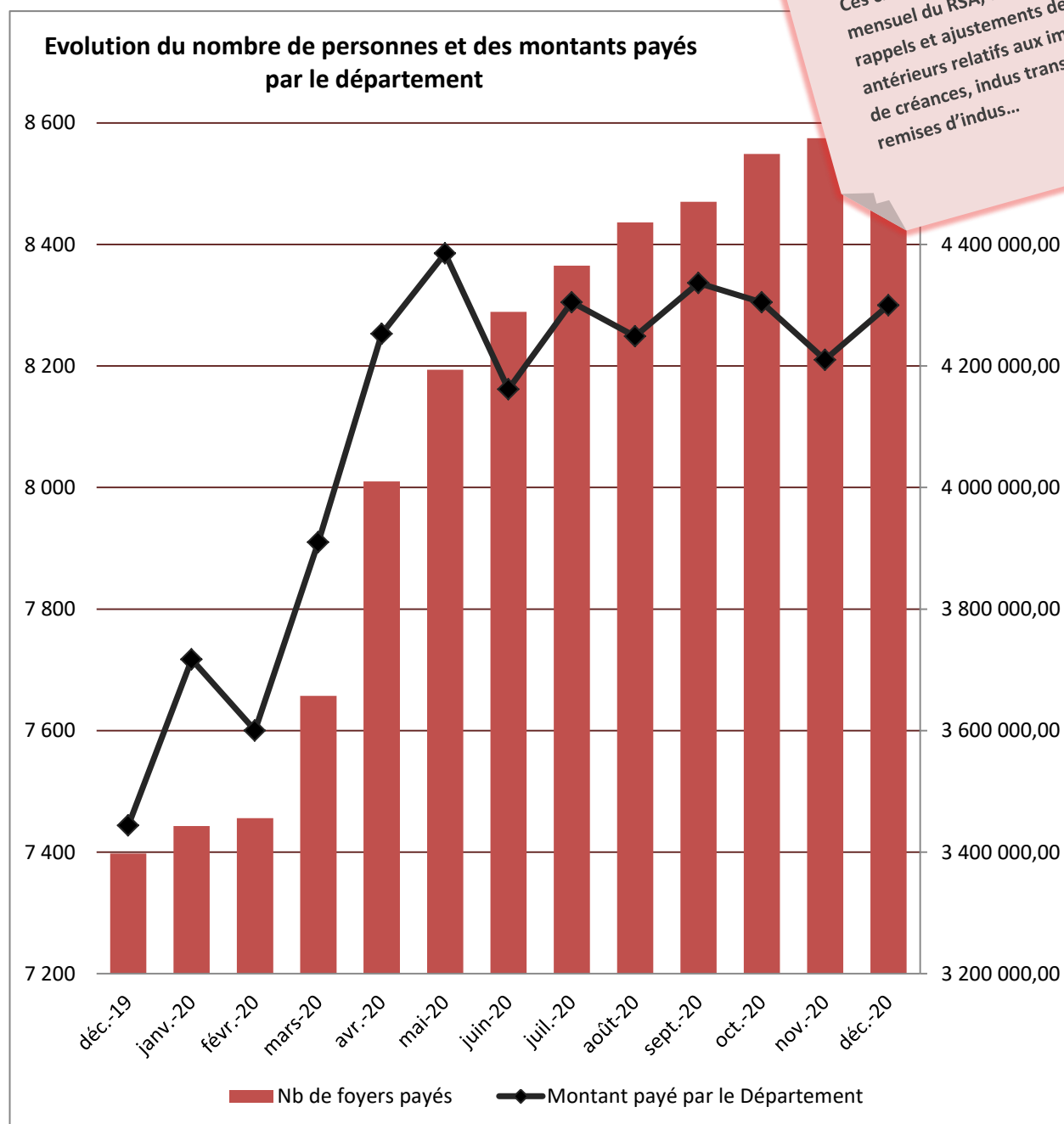
Éléments financiers

Nombres de bénéficiaires et montants payés par le Département

(Données IODAS CD01)

Montant annuel = 49 733 429 €

Ces chiffres comprennent le montant mensuel du RSA, ainsi que les rappels et ajustements des mois antérieurs relatifs aux implantations de créances, indus transférés, remises d'indus...



Les mesures prises pendant le confinement de mars-avril 2020 (détaillées en introduction) se traduisent par l'explosion des dépenses de RSA constatées de mars à mai 2020.

Evolution du nombre de foyers avec un droit RSA par rapport au nombre de demandeurs d'emploi bRSA

(Données ELISA CAF/MSA - CD01 et Pôle emploi Auvergne-Rhône Alpes)

